

ÊTRE TURC EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Riva KASTORYANO¹

Depuis une dizaine d'années, l'immigration se situe au cœur des débats politiques partout en Europe. Les nouvelles mesures portent sur les moyens de contrôler et limiter les flux, de définir le statut de "réfugié politique" et de le distinguer ainsi de celui du "réfugié économique". Il faut réduire le nombre, du moins réduire la visibilité. L'enjeu est important car il est à la fois économique, social, culturel. Les partis d'extrême droite s'en servent pour bâtir leur campagne; les autres partis s'y alignent. Tâche d'autant plus facile qu'en des périodes de crise, la peur de l'Autre prend une certaine légitimité. L'opinion publique attribue le "mal vivre" aux "étrangers" ou aux "immigrés". Les tensions naissent de la compétition sur le marché du logement, sur le marché du travail pour les jeunes; de la confrontation des cultures dans les quartiers qui reflètent le malaise social des sociétés modernes.

L'accent est mis sur "la distance culturelle" pour distinguer les anciens immigrés des nouveaux. Les vagues précédentes venaient des autres pays européens chrétiens, alors que la dernière vague provient en grande majorité des pays musulmans. En Allemagne, les débats se développent autour des Turcs. Ils dépassent un million et demi. En France ce sont les Maghrébins, ou la population d'origine maghrébine, trois fois plus nombreux que les Turcs en Allemagne, qui constituent la cible des médias. Les Turcs en France laissent l'opinion publique indifférente, du moins dans les grandes villes. Les deux pays avaient fait appel à une main-d'œuvre étrangère pour accélérer la croissance économique, donc en principe à une main-d'œuvre provisoire.

¹ Une version préliminaire de ce travail a été présentée au colloque sur l'immigration turque en France et en Allemagne, Strasbourg, février 1991, et doit faire l'objet d'une publication dans les actes du colloque.

Les travailleurs immigrés, de leur côté, voyaient cette aventure comme une étape pour une ascension sociale dans leur pays d'origine. Leur présence dans le pays d'immigration ne pouvait être que provisoire.

La conjoncture actuelle a changé les données. Une croissance ralentie et le chômage accéléré pèsent sur l'Europe occidentale. Quant aux immigrés des années 1960, aujourd'hui, leur présence devenue durable les conduit à exprimer à la fois une volonté de retour et une volonté d'installation. Le retour prend toujours une place importante dans le discours du travailleur immigré, mais il s'agit d'un discours individuel. Il ne concerne que la famille et dépend de la réussite de l'immigration donc de la réalisation du projet migratoire, mais il vient aussi compenser l'échec lorsque le projet est en panne: chômage, racisme etc.

Le discours sur l'installation reflète une volonté collective. La permanence implique un *modus vivendi* avec la société globale. Les Etats voudraient contrôler et imposer des dispositions, les immigrés voudraient défendre leurs intérêts. D'où le besoin de négocier.

Les négociations varient en fonction des principes fondamentaux de chacune des nations concernées d'une part et de la redéfinition du noyau dur de l'identité du groupe de l'autre. Une comparaison des modes d'installation des migrants turcs en France et en Allemagne met en évidence les éléments de négociation. Deux pays, deux traditions étatiques différentes, deux relations différentes avec leur "minorité". Les deux pays se trouvent aujourd'hui face à des modes d'installation similaires des "oiseaux de passage"².

A la fois similaires et différents. Du fait de la différence quantitative, l'impact des Turcs est bien entendu plus grand en Allemagne qu'en France. Cependant les Turcs présentent les mêmes complexités sociales (origine rurale ou urbaine), ethnico-culturelles (Kurdes et Turcs, ou variété des régions d'origine) religieuses (sunnites, chiites), et les mêmes formes d'organisation sociale dans les deux pays. De fait, la longue durée du séjour s'accompagne de modes d'organisation sociale fondés tantôt sur les réseaux antérieurs, tantôt sur la restructuration des communautés locales ou sur la construction de nouvelles solidarités nationales et même transnationales. Cette confusion entre espace, culture et nation de la part du migrant suscite des réactions dans l'opinion publique et amplifie les enjeux dans les deux pays.

Un processus d'interaction entre les Etats et les migrants conduit ces derniers à s'organiser et à redéfinir une identité collective, les Etats-nations à redéfinir leur tradition politique. Une telle comparaison entre les Turcs en France et en Allemagne permettrait de souligner les effets des politiques

² Michael Priore, *Birds of Passage*, Cambridge (MA), MIT Press, 1984.

sociales sur les formes d'organisation, sur les revendications, et sur la mobilisation. Quelles sont les parts respectives des politiques étatiques, de l'opinion publique, des projets internationaux, notamment de la construction de l'Europe sur l'expression des identités collectives des migrants?

Trente ans d'immigration ou d'installation

1961 - 1991: Trente années sont passées depuis l'accord bilatéral entre la Turquie et l'Allemagne, premier pays d'immigration des Turcs. La France, la Belgique, la Hollande et d'autres pays européens ont suivi de près. Chacun des pays a défini des politiques différentes, parfois explicites, parfois implicites; mais aujourd'hui, guidés par les conjonctures nationales et internationales, ils s'ajustent tous les uns aux autres.

Du côté des migrants turcs, ce séjour durable a donné lieu à différentes formes de présence qui se manifestent par l'élaboration de nouveaux réseaux. Ces réseaux sont parfois fondés sur la région d'origine, parfois sur le voisinage dans le nouvel espace d'accueil, parfois sur des intérêts économiques ou bien des intérêts politiques ou au contraire sur des clivages idéologiques en Turquie. Avec l'installation, l'ensemble de ces réseaux donne lieu à de nouvelles formes d'organisation communautaire ou sociétale des Turcs en Europe.

Dans la ville, la concentration des Turcs dans l'espace urbain dans les deux pays est la conséquence des migrations en chaîne. Les études sur l'organisation sociale des migrants turcs en Allemagne et en France soulignent l'importance des réseaux de relations villageoises, régionales (*hemserilik*) et ethniques dans la formation des communautés ou des micro-sociétés locales³. Grâce au contrôle social qui s'établit de fait, une telle organisation facilite la tâche de la famille dans la transmission et la perpétuation des valeurs traditionnelles, des normes religieuses. Aujourd'hui le regroupement familial⁴ et l'arrivée des demandeurs d'asile contribuent, dans certaines limites, à maintenir des structures communautaires. De plus, les diverses associations permettent aux individus de se situer les uns par rapport aux autres ; ce qui renforce ce mode d'organisation. Cela conduit au renfermement du groupe, accroît les solidarités internes. Le renfermement du milieu pousse les autorités locales à négocier avec les migrants. Les migrants, plus armés pour les négociations du fait de leur représentation dans le quartier, sollicitent auprès des pouvoirs publics des locaux pour

³ Riva Kastoryano, *Être Turc en France : Réflexions sur familles et communauté*, Paris, L'Harmattan, 1986.

⁴ D'après les sources l'ONI, le regroupement familial passe de 13,7% en 1984 à 15,7% en 1986.

l'ouverture de lieux de prières et d'associations religieuses qui de fait entrent en compétition avec les associations de quartier.

Mais le concept de solidarité n'a pas le même sens selon que l'on se place du point de vue des pouvoirs publics en France ou du point de vue des groupes constitués. Une des mesures prises pour assurer l'intégration sociale des familles immigrées en France consiste à créer de nouvelles solidarités dans le quartier⁵ : solidarités de voisinage au lieu de solidarités "ethnique". Ainsi, au niveau local comme au niveau national, les pouvoirs publics français cherchent à éviter la formation de communautés "ethniques" au sens américain du terme, c'est-à-dire de communautés nationales structurées, qui irait à l'encontre de la tradition jacobine.

Par ailleurs, le développement de *l'ethnic business* dans les grandes villes en France et en Allemagne, de par sa visibilité, renforce l'aspect communautaire du mode d'installation⁶. Dans les deux cas, tout en diversifiant les activités professionnelles parmi les Turcs, *l'ethnic business* a créé une division du travail en fonction des réseaux antérieurs fondés soit sur la région d'origine, soit sur les clivages politiques.

Depuis une dizaine d'années, ces réseaux commencent à apparaître au grand jour grâce aux associations. Ces dernières rendent publiques leur appartenance ethnico-religieuse, leurs relations avec la Turquie, leurs prises de position en Allemagne, en France.

Le mouvement associatif

Les années 1980 sont celles de la prolifération des associations d'immigrés en RFA et en France. Dès la loi de 1964 sur les associations, l'Allemagne accorde toute liberté aux étrangers de créer leurs propres associations à condition qu'elles ne menacent pas l'ordre public par des activités politiques. Les *Länder* et les différents ministères soutiennent ainsi les projets des associations immigrées tant qu'ils ne portent pas sur une "action politique". Un bureau de *Ausländerbeauftragten* (Commission chargée des étrangers) à

⁵ Depuis 1990, une convention a été signée entre l'État et les régions en France pour le développement social des quartiers (DSQ). Dans le souci d'éviter l'exclusion des quartiers défavorisés habités dans une grande proportion par les immigrés, le programme DSQ est fondé sur la participation à la vie locale des habitants "en tenant compte de la richesse et de la diversité culturelle des différents groupes représentant le quartier". Leurs actions s'appuient sur la collaboration entre les associations dites socio-culturelles formées par les immigrés eux-mêmes, ou par les associations de quartier.

⁶ Rien qu'à Berlin on compte à peu près 5000 commerces turcs; in Ali Gitmez, Czarina Wilpert, "A Micro-society or an Ethnic Community? Social Organization and Ethnicity Amongst Turkish Migrants in Berlin" John Rex, Danièle Joly and Czarina Wilpert (eds.) *Immigrant Associations in Europe*, London, Grower, 1987, pp. 86-125.

été créé à Berlin-Ouest en 1981. Sa tâche consiste à mener une politique active pour les étrangers et à coordonner les mesures politiques au niveau interministériel. En France, en 1981, une loi autorise les étrangers à créer leur propre association et conduit les migrants turcs, tout comme les maghrébins, à s'organiser autour des institutions culturelles, religieuses, nationales et politiques.

Les associations permettent aux populations immigrées de s'organiser autour d'une identité collective et des intérêts communs. Elles permettent aussi de négocier les formes de présence en affirmant les spécificités culturelles, religieuses dans le pays d'installation. Dans les deux pays, ces organisations sont soutenues par les pouvoirs publics, les municipalités, les églises, les organismes privés qui ont concentré leurs efforts sur les moyens d'intégrer les populations immigrées dans la société globale, à condition que les associations se plient à leurs normes.

L'objectif en Allemagne, d'après B.John, responsable de *l'Ausländerbeauftragten* à Berlin, est "d'aider les migrants à se constituer en groupe, à développer leurs propres réseaux en croisant les différents objectifs; de leur permettre de s'institutionnaliser et d'acquérir ainsi une reconnaissance publique en tant que communauté, à condition que la communauté soit ouverte vers le monde extérieur"⁷. L'objectif en France est d'assurer une continuité avec la tradition républicaine française par le biais des associations. En effet, du point de vue de l'État, les associations, relais des solidarités ethno-nationales, contribuent à la formation d'une élite (dirigeants d'associations), qui devient l'intermédiaire entre l'État et la population en question.

Bien entendu chacune de ces mesures est définie en fonction des traditions politiques françaises et allemandes et des populations représentatives de l'immigration dans les deux pays. L'Allemagne souhaite avoir un interlocuteur par "communauté". Le concept de communauté est pris dans le sens de communauté religieuse, défini par la Constitution: "Un rassemblement de personnes sur la base de conceptions communes du point de vue religieux, qui sont attestées pleinement par le consensus existant"⁸. Cela s'adresse à la population turque, ethniquement et religieusement hétérogène, politiquement et idéologiquement divisée, pour qu'elle ne transfère plus les conflits politiques de la Turquie en Allemagne, mais au contraire pour qu'elle renforce ses solidarités nationales autour des intérêts découlant de la situation d'immigré. En revanche, la France jacobine, qui récuse toute identité collective, veut empêcher la constitution de

⁷ Entretien avec Barbara John, Berlin, mai 1991.

⁸ Voir Renaud Detalle, "L'Islam à Berlin-Ouest", DEA à l'IEP Paris, sous la direction de R.Leveau.

"communautés" organisées autour de l'identité et surtout leur représentation publique. Elle situe l'individu face à l'État.

Dans les deux cas, l'enjeu politique est important. Il s'agit d'éloigner la peur de l'Étranger perçu comme une menace à l'ordre public et à l'intégrité de la nation. L'installation de fait des étrangers en République fédérale et l'agitation autour de la revendication collective d'une identité politico-religieuse en France se heurtent à l'opinion publique qui met en doute "la capacité d'assimilation" des musulmans dans les deux pays.

"Communauté" par fédération en Allemagne

Depuis le début des années 1980, une grande partie des associations turques en Allemagne s'efforcent de répondre aux attentes des pouvoirs publics. Elles multiplient leurs projets sur des activités sociales, culturelles, sportives. Depuis peu, elles tentent de s'unir sous forme de fédération incluant les associations laïques, de droite ou de gauche, et religieuses. Le but est de rayer toutes les divisions politiques et les clivages idéologiques représentées par les associations, de constituer une "communauté", de gagner une représentativité en République fédérale. D'après E. Özcan, cet aspect du mouvement associatif correspond à une nouvelle phase dans le mode d'organisation des migrants turcs en Allemagne qu'il appelle la "phase des initiatives"⁹. Un groupe de réflexion pour l'égalité des droits, *Initiativkreis Gleichberechtigung. Integration (IGI)* a été créé pour discuter avec les pouvoirs publics des modes de reconnaissance de l'installation permanente de la population turque en RFA. Depuis, des fédérations d'associations se constituent autour des intérêts collectifs dont le principal est celui de l'acquisition du droit de séjour permanent. La première la *Türkische Gemeinde zu Berlin*, la communauté turque de Berlin (Ouest), créée en 1983, a été exemplaire pour toute l'Allemagne de l'Ouest. Une autre plus récente se trouve à Hambourg.

Les associations islamiques turques avaient précédé les autres dans la constitution de fédérations. La Fédération islamique de Berlin, organisation "parapluie" qui réunit les associations religieuses musulmanes de toutes tendances et toutes les confréries avait été créée en 1981. L'islam en Allemagne étant turc, son président est de nationalité turque. Toujours dans une même perspective de rassemblement et de consensus, la Fédération islamique de Berlin fait aujourd'hui partie de la "Communauté turque de Berlin".

⁹ Ertekin Özcan; *Türkische Immigrantengorganisationen in der Bundesrepublik Deutschland*, Berlin, Hitit Verlag 1989, p.315

Cependant, dans l'ensemble de la République fédérale, nombreuses sont les associations turques qui continuent à régler leurs comptes avec la Turquie, par le biais de groupuscules idéologiques. Une partie de ces associations proclament une identité politique fortement marquée à "gauche" et sont financées par collectes auprès de leurs sympathisants. D'autres, beaucoup plus importantes et qui semblent répondre davantage aux besoins des familles immigrées, se définissent comme des associations religieuses. Elles déclarent elles aussi leur attachement à des partis politiques ou à des confréries en Turquie. Elles s'appuient sur la générosité des familles croyantes et des organismes internationaux. Depuis le début, les grandes associations de "droite" et de "gauche" sont jumelées avec les deux principaux partis politiques allemands, le SPD et la CDU. Les fédérations d'associations se trouvent proches du SPD. La CDU a son propre réseau et parraine une grande association du nom de *Freiheitlich Türkisch-Deutscher Freundschaftsverein e.v* (Amicale libérale turco-allemande ou *Hür Türk*). Théoriquement, leurs actions sont orientées vers l'Allemagne, pour défendre notamment le droit de séjour des Turcs. En réalité, elles agissent comme des interlocuteurs officiels entre l'État allemand et l'État turc.

Eclatement des "communautés" en France

En France le mouvement associatif est, dans son ensemble, maghrébin. Au début des années 80, juste après la libération de la loi sur les associations des étrangers, ses actions et ses discours portaient sur la reconnaissance publique de l'identité, surtout l'identité religieuse. Avec le temps, les attentes et les aspirations des associations s'orientent plus vers une volonté de participer à la vie politique nationale tout en affirmant des formes de présence qui mettent en évidence des spécificités culturelles-religieuses. De fait, conformément à l'équilibre entre l'offre (de la part des associations) et la demande (de la part de la population concernée) dans la formation des associations, celles dites laïques incluent dans leur programme des activités religieuses définies comme traditionnelles, et les associations islamiques commencent à introduire des activités culturelles (laïques) et sportives pour compléter l'éducation des enfants.

Les migrants turcs en France sont attirés, au moins autant que les Maghrébins, sinon plus, par l'ampleur du mouvement associatif. Une grande partie des associations turques en France suit la tendance générale des activités subventionnées par les pouvoirs publics: activités favorisant l'intégration des familles immigrées par des cours d'alphabétisation pour les femmes, le soutien scolaire pour les enfants, des cours de langue, de

folklore, l'organisation de conférences etc., - bref des activités qui consistent à "faire connaître la culture française aux Turcs et la culture turque aux enfants issus de l'immigration turque et aux Français" disent leurs dirigeants.

Pourtant, au début, les migrants turcs avaient, comme en Allemagne, orienté leur action uniquement vers la Turquie. La France se trouvait dans le prolongement de l'ensemble du mouvement associatif turc qui se présentait comme la transposition des partis politiques, des querelles idéologiques en Turquie et en Allemagne. Ces mouvements de tendances diverses et variées étaient (et sont toujours dans une certaine mesure) financés par des individus ou par des organismes privés internationaux. Mais le Fonds d'action sociale (FAS), le plus grand bailleur de fonds des associations dites socio-culturelles et laïques, encourage les associations "de gauche" (laïques, donc) à se transformer en associations culturelles et à désigner des interlocuteurs parmi leurs militants susceptibles d'aider les immigrés turcs à s'intégrer. Le FAS favorise la prolifération de ces associations qui se multiplient à partir des scissions dues à des "incompatibilités d'humeur" ou à des "évolutions idéologiques divergentes", pour contrecarrer les associations religieuses turco-islamiques. Cela conduirait dans l'idéal à l'éclatement d'une "communauté potentielle": approche contraire, donc, à celle appliquée en République fédérale.

L'évolution du mouvement associatif turc en Allemagne et en France met en évidence les interactions entre les Etats et les groupes - en construction. Les Etats, par leurs politiques sociales, mettent les associations sur la voie de leurs propres traditions politiques: mis à part les groupuscules qui restent sur leurs positions idéologiques et agissent conformément à leur ligne de départ vis-à-vis de la Turquie, les associations d'immigrés s'adaptent aux pratiques de la société globale, et manifestent ainsi une volonté d'intégration dans le jeu national. C'est ce qui explique la différence dans l'évolution en Allemagne et en France.

L'interaction entre les associations et les Etats allemand et français fait aussi apparaître des différences quant aux thèmes de mobilisation, aux revendications, à l'expression des identités collectives. Bref, les interactions entraînent de nouvelles négociations qui font ressortir un élément identitaire plus que d'autres, en fonction des situations.

Mobilisations, négociations

La formation d'une association est le passage à l'action d'un groupe "latent". Elle réagit dès lors aux politiques sociales, à l'opinion publique hostile à l'égard des migrants étrangers, aux législations qui mettent en péril leur sécurité, tout cela constituant des sources de mobilisation. L'importance de chacune de ces sources varie d'un pays à l'autre, d'un contexte à l'autre et d'une situation à l'autre. Les mobilisations qu'elles entraînent varient aussi d'une population à l'autre selon la sensibilité collective, les constructions symboliques de l'identité. Aujourd'hui ce sont le racisme ambiant et les dispositions prises par les États européens pour la fermeture de leurs frontières qui font réagir les populations immigrées turques au nom des droits de l'homme bien sûr, mais aussi, par solidarité nationale, au nom de nouveaux flux qui veulent échapper aux conditions politiques et économiques de leurs pays.

En mai 1990, par exemple, une nouvelle loi sur les étrangers a été votée en Allemagne, au niveau fédéral¹⁰. Cette loi se rapporte aux conditions du droit de résidence permanent du travailleur étranger et de sa famille, et tient compte des conditions matérielles posées de l'étranger (sa cotisation à la sécurité sociale, son logement, ses relations avec l'État providence etc.). Elle facilite en principe la naturalisation des enfants d'étrangers entre 16 et 23 ans, mais elle maintient sa position sur la double citoyenneté à savoir qu'il faut renoncer à sa nationalité d'origine pour obtenir la nationalité allemande. Dans l'ensemble, le but est de "mettre en place des conditions plus exigeantes, nécessaires à l'obtention de titres de séjour plus stables"¹¹.

La promulgation de la loi a mobilisé des milliers de Turcs installés en RFA, dans tous les *Länder*. Toutes les associations, quelle que soit leur tendance, ont réagi aux conditions posées pour obtenir un droit de séjour permanent en RFA. Même si la partie de la loi ayant trait aux conditions nécessaires pour obtenir la nationalité allemande pour les jeunes suscitait une satisfaction générale, la double nationalité restait un élément important à négocier. La nationalité confondue avec la religion constitue le noyau dur de l'identité du Turc.

En France, au printemps 1991, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures pour les demandeurs d'asile. Cela a conduit les associations turques

¹⁰ Beate Collet, "La nouvelle loi allemande sur le séjour des étrangers: changements et continuité", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.7, no.1, 1991, pp.9-29.

¹¹ Beate Collet, *op.cit.*

dites culturelles à se mobiliser sous forme de grève de la faim et de manifestation¹². Le cortège était accompagné par des Zaïrois, des Guinéens et des Angolais. Il s'agit là d'une expression politique de solidarité ethnico-nationale pour attirer l'attention sur la précarité de leur situation ici et là bas.

A un autre niveau, en 1989, l'affaire du foulard dans les écoles avait créé un grand débat politique au niveau de l'appareil de l'État. Mais, curieusement, peu d'immigrés se sont sentis concernés par la polémique franco-française. L'islam politisé en a profité pour revendiquer la reconnaissance publique de la religion, alors que les familles traditionnelles musulmanes ont continué à vouloir garder les activités religieuses dans leurs institutions nationales créées dans ce but.

Négocier les intérêts

Les mobilisations conduisent à des négociations. Elles sont d'abord fondées sur les intérêts collectifs: négocier le droit de séjour et surtout le protéger, négocier les conditions de regroupement familial considéré par les États comme une nouvelle source d'immigration. Cet aspect des négociations est particulièrement important en Allemagne où les nouvelles vagues d'*Übersiedler* (immigrants de l'ex-RDA) et d'*Aussiedler* (venant de l'Europe de l'Est), de souche allemande et donc naturalisés de droit¹³, menacent la présence des étrangers installés. D'où l'importance du rôle des fédérations d'associations et du soutien du SPD dans leurs négociations.

Car "l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration". Les *Gastarbeiter* turcs étaient arrivés pour une durée limitée, à la suite des ententes bilatérales signées en 1961. En 1974, au moment de l'arrêt de l'immigration, les Turcs constituaient déjà 46% de la population étrangère. Des flux importants arrivent jusqu'au début des années 1980, en application du regroupement familial. En 1984, la politique de retour a vidé l'Allemagne de quelque 300 000 travailleurs turcs, dans la plupart des cas à l'âge de la retraite, avec leur famille. La population s'est stabilisée depuis 1985. Aujourd'hui leur installation et leurs revendications pour la reconnaissance de leur présence permanente a entraîné un changement de vocabulaire : de *Gastarbeiter* (travailleurs invités) ils sont devenus *ausländische Arbeitnehmer*

¹² L'OFPRA a enregistré 17 355 demandeurs d'asile turcs en 1990 (soit 28,3% du total de demandeurs d'asile) alors qu'en 1989 ils étaient 6 735 (19,7%). Les Zaïrois viennent tout de suite après les Turcs; in André Lebon *Regards sur l'immigration et la présence étrangère en France 1989 / 1990*. Paris, La Documentation Française 1990, p.16.

¹³ Beate Collet, "La construction politique de l'*Ausländer*", à paraître.

(travailleurs étrangers). Les débats parlementaires vont jusqu'à les considérer par moment comme des *ausländische Mitbürger* (concitoyens étrangers), ce qui leur accorde, sans leur accorder, un statut proche de celui des Allemands. Ces ambiguïtés proviennent de la confrontation entre les principes de la citoyenneté allemande et de la réalité sociale. La nationalité allemande, fondée sur les liens de sang, ne considère pas comme citoyens les individus qui ne font pas partie du *deutsches Volk* (peuple allemand). Les difficultés que rencontrent les Turcs en Allemagne pour obtenir leur naturalisation confirment l'importance de négocier la naturalisation et le droit à la nationalité allemande de leurs enfants.

En France, la citoyenneté fondée sur le droit du sol et le droit du sang ne constitue pas un élément de négociation entre les populations immigrées et les pouvoirs publics. Depuis quelques années, des recherches sur l'histoire de la population française essaient de démontrer que la France est un pays d'immigration¹⁴. Quant à l'immigration elle-même, certains auteurs la qualifient de "spontanée", et la politique d'immigration comme une politique de "laissez-faire"¹⁵ malgré la création en 1945 de l'Office national d'immigration (ONI). Cette absence de politique explicite aboutit dans les faits à une politique dite "d'assimilation" (bien que ce terme soit devenu tabou aujourd'hui) des étrangers dans la société française. Les régularisations ex-post des clandestins, le droit à la nationalité française des enfants d'étrangers nés en France, la naturalisation de leurs parents, bref la formation de nouveaux citoyens confirment cette politique implicite.

L'immigration turque en France est tardive. Si certains sont arrivés comme "touristes" au début des années 1960, et d'autres en même temps que les travailleurs immigrés d'Afrique du Nord, ils n'étaient en 1962 que 111 travailleurs permanents, selon les statistiques de l'ONI. La France signe une entente bilatérale avec la Turquie en 1966. L'immigration au titre du regroupement familial présente une augmentation importante pour les Turcs dès le milieu des années 1970: la population turque passe de 18 628 en 1974 à 123 540 en 1982 (recensement). Depuis, leur nombre ne cesse d'augmenter, l'estimation du dernier recensement de l'INSEE en 1990 tourne autour de 200 000 à 250 000. L'afflux incessant de Turcs en provenance de Turquie, ou parfois d'autres pays européens, commence à préoccuper les pouvoirs publics et à affecter l'opinion publique française qui jusque-là avait été indifférente vis-à-vis de l'immigration turque. La mobilisation et la

¹⁴ Gérard Noiriel, *Le creuset français*, Paris, Editions du Seuil 1988.

¹⁵ G. Freely, *Immigrant Labor and Racial Conflict in Industrial Societies : The French and British Experience, 1945-1975*, Princeton, Princeton University Press 1977, p.77.

négociation portent du coup sur le droit d'entrée, le regroupement familial et l'asile politique.

Négocier les identités

La deuxième phase des négociations porte sur la défense de l'identité. Elles sont signe d'installation. Une fois la présence dans le pays d'immigration assurée, le souci de perpétuer une identité religieuse et nationale intervient.

En RFA les réseaux de solidarité se croisent avec des réseaux associatifs pour renforcer leurs actions, leur représentativité et leur pouvoir de négociation. Les négociations touchent aux principes fondamentaux de l'État-nation allemand, puisqu'elles tendent à redéfinir le lien entre État et citoyenneté en Allemagne, avec notamment la revendication de la double citoyenneté pour les immigrés turcs. La possibilité, désormais implicite dans la loi, de naturalisation des jeunes de l'immigration turque, confirme l'existence d'un dialogue entre les migrants turcs et l'État fédéral. Mais la revendication suivante, celle de la double nationalité, atteint le noyau dur des identités allemandes et turques.

En France, la naturalisation ou la double nationalité des enfants de migrants ne pose pas un problème qui mettrait en cause l'identité nationale des Turcs. Cependant, cette identité nationale n'étant pas indépendante de la religion, l'action des associations turco-islamiques politisées rejoint celle des Maghrébins qui revendiquent la reconnaissance publique de l'islam en France. Les négociations portent du coup sur le lien entre État et religion, qui conduit à une redéfinition de la laïcité en France. Il s'agit, là encore, d'une négociation qui touche au noyau dur des identités de part et d'autre.

Les associations islamiques turques se révèlent être avec celles des Marocains, les plus dynamiques dans la prise en charge de l'éducation des enfants¹⁶. Leur prolifération et leur effervescence ont conduit la division chargée des affaires religieuses au ministère de l'Intérieur à créer un Conseil de réflexion sur l'islam en France, le CORIF, où l'islam turc, bien sûr, est lui aussi représenté. Cela revient à reconnaître explicitement la présence d'une structure communautaire basée sur l'identité religieuse; plus encore, à aider à sa construction. Du coup les discussions reviennent sur le thème de la laïcité et de sa signification dans le contexte français. Des journées de réflexion, des conférences et des débats commencent à s'organiser dans les associations

¹⁶ Moustapha Diop, Riva Kastoryano, "Associations Islamiques en Ile de France", Convention d'Étude avec la DPM, Paris, décembre 1990.

et dans le milieu de la recherche. Cela ne confirme-t-il pas les efforts de dialogue des pouvoirs publics avec leur "communauté" construite ? Par ailleurs la politique d'"éclatement des communautés", qui consiste à favoriser la multiplication des petites associations locales au service des populations immigrées, affaiblit leur pouvoir de négociation. Mais ces tactiques nationales se heurtent aux réseaux associatifs au niveau européen.

Ainsi, l'installation des Turcs en Allemagne s'affirme de plus en plus par des formes d'organisation et des expressions collectives qui mettent en évidence une identité à la fois nationale et religieuse. Il en est de même en France. Les différences dans les négociations qui font apparaître tantôt l'importance de l'identité nationale turque tantôt l'importance de l'identité religieuse, de l'islam turc, confirment une fois de plus le processus interactif dans la définition des identités collectives de part et d'autre.

Etre Turc en Europe

L'évolution de l'immigration et les processus d'installation des migrants s'intègrent dans le débat européen. La construction de l'Europe se manifeste non seulement par un besoin des États-nations d'affirmer son identité nationale et sa souveraineté, renouveler leurs institutions, mais aussi par un besoin de la population immigrée non européenne d'élaborer des réseaux transnationaux et de créer ainsi de nouvelles solidarités à travers plusieurs pays européens.

De fait, les Turcs constituent le groupe "national" le plus large en Europe. Mis à part la France et l'Allemagne, ils sont 200 000 aux Pays-Bas, environ 100 000 en Belgique et en Suisse, plus de 20 000 au Danemark et en Suède. Cette dispersion favorise l'élaboration des réseaux fondés, a priori, sur les réseaux de parenté, mais que les associations restructurent.

L'Europe unie renforce ses frontières pour empêcher de nouveaux flux. Elle s'interroge par ailleurs sur les modes d'intégration des populations non-européennes déjà installées. Les questions tournent autour de l'harmonisation des législations¹⁷. Jusqu'à une période récente, la tendance du discours politique sur l'harmonisation était plutôt à l'alignement sur les politiques les plus souples. Cependant les bouleversements et la redéfinition des frontières géographiques à l'Est de l'Europe, la remise en cause des

¹⁷ Jacqueline Costa-Lascoux, "Les politiques migratoires à l'horizon de 1993", *L'événement européen*, Octobre 1990, no.11. pp.61-79 et Giovanni Callovi, "L'Europe des douze au défi de l'immigration", *L'événement européen*, Octobre 1990, no.11, pp.27-47.

Riva KASTORYANO

identités nationales exprimées par la présence des étrangers en Europe de l'Ouest, le chômage, poussent les gouvernements à tenir un discours plus rigide. En effet, les propos des politiciens deviennent de plus en plus sévères et gagnent une légitimité auprès de l'opinion publique... jusqu'au point où certains remettent en cause le droit de sol français et approuvent le droit de sang allemand!

Tout ce contexte renforce le rôle des associations et la responsabilité d'une élite issue de l'immigration, installée et intégrée. Les efforts portent sur la formation des groupes de pression, même des lobbies à l'échelle européenne, par le biais des associations. Cela leur permet de réunir les intérêts nationaux, religieux, économiques, et parfois même ethniques pour les défendre auprès des institutions européennes. Les négociations se déplacent du coup à un niveau international en incluant le pays d'origine. Les intérêts identitaires entraînent de nouvelles mobilisations et de nouvelles structures de représentation dans des institutions européennes, notamment défendre une identité commune auprès de la Cour européenne de justice lorsque cette identité se trouve menacée.